



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2026-143**

PUBLIÉ LE 6 MAI 2026

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME 17 / PATP

R75-2026-04-30-00003 - Arrêté du 30/04/2026 - portant requalification en Service Autonome à Domicile proposant des activités d'aide et de soins infirmiers (SAD mixte) du Service Polyvalent d'Aide et Soins à Domicile (SPASAD) A2MAINS, sis à Surgères géré par l'Association A2MAINS sise à Surgères - portant autorisation d'extension de capacité de 55 places de soins infirmiers à domicile (9 pages) Page 3

COUR D'APPEL DE BORDEAUX /

R75-2026-04-28-00009 - DS - Ordonnancement secondaire et Marchés Publics au 28 avril 2026 (2 pages) Page 13

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /

R75-2026-05-06-00005 - Décision 2026-T-NA-22 relative à la suppléance de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Vienne (2 pages) Page 16

DIRM SA /

R75-2026-05-04-00012 - Arrêté n°143 du 04 mai 2026 établissant la liste des armateurs et navires autorisés à exercer une activité de pêche professionnelle dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves (3 pages) Page 19

DREAL NA /

R75-2026-04-28-00010 - Arrête subdélég ordo secondaire DREAL 04 2026 (14 pages) Page 23

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de Bordeaux /

R75-2026-05-06-00004 - Arrêté modificatif CA conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (1 page) Page 38

R75-2026-05-06-00002 - Arrêté portant modification à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration du conseil départemental de la Creuse (1 page) Page 40

R75-2026-05-06-00001 - Arrêté portant modification à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la CPAM de l'Aveyron (1 page) Page 42

R75-2026-05-06-00003 - Arrêté portant modification à la composition du conseil d'administration du conseil départemental du Lot (1 page) Page 44

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE /

R75-2026-04-27-00009 - Délégation Signature Préfet 86 - DSIL DSID (1 page) Page 46

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME 17

R75-2026-04-30-00003

Arrêté du 30/04/2026 - portant requalification en Service Autonome à Domicile proposant des activités d'aide et de soins infirmiers (SAD mixte) du Service Polyvalent d'Aide et Soins à Domicile (SPASAD) A2MAINS, sis à Surgères géré par l'Association A2MAINS sise à Surgères - portant autorisation d'extension de capacité de 55 places de soins infirmiers à domicile

ARRETE du **30 AVR. 2026**

- portant requalification en Service Autonomie à Domicile proposant des activités d'aide et de soins infirmiers (SAD mixte) du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) A2MAINS, sis à Surgères, géré par l'Association A2MAINS, sise à Surgères,
- portant autorisation d'extension de capacité de 55 places de soins infirmiers à domicile

**Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Nouvelle-Aquitaine**

**La Présidente du Conseil départemental
de la Charente-Maritime**

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L312-7, L312-8, L313-1 à L313-27 ; D312-1 à D312-5 ; ainsi que l'article D.313-2 notamment son paragraphe V ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

VU la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 modifiée de financement de la sécurité sociale pour 2022, notamment son article 44 ;

VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 modifiée de financement de la sécurité sociale pour 2023, notamment son article 68 ;

VU la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie ;

VU le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles et aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant des 1° et 16° du I de l'article L. 312-1 du même code ;

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 et l'arrêté du 30 octobre 2023 portant sa révision ;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 ;

VU le Schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 ;

VU la décision du 10 octobre 2025 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région le 14 octobre 2025 (N°R75-2025-227) ;

VU l'arrêté du 30 octobre 2023 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et de la présidente du Conseil départemental de la Charente-Maritime, actant le renouvellement d'autorisation et la nouvelle sectorisation pour une durée de 15 ans à compter du 19 décembre 2020 du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) A2MAINS, sis à Surgères, géré par l'association A2MAINS, sise à Surgères, pour une capacité globale de 121 places réparties comme suit : 101 places pour personnes âgées, 10 places pour personnes handicapées et 10 places Equipe spécialisée Alzheimer ;

VU l'arrêté du 28 février 2025 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et de la présidente du Conseil départemental de la Charente-Maritime, portant autorisation d'une extension de 25 places de service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour le SPASAD A2MAINS à Surgères, géré par l'association A2MAINS sise à Surgères, réparties comme suit : 20 places pour personnes âgées en perte d'autonomie et 5 places pour personnes handicapées vieillissantes ;

VU l'arrêté du 11 juillet 2025 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et de la présidente du Conseil départemental de la Charente-Maritime portant autorisation de création d'une plateforme d'accompagnement et de répit au sein du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) A2MAINS, sis à Surgères, géré par l'association A2MAINS, sise à Surgères ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2025 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et de la présidente du Conseil départemental de la Charente-Maritime portant autorisation de création de la mission Centre de Ressources Territorial (CRT) au sein du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) A2MAINS, sis à Surgères, géré par l'association A2MAINS, sise à Surgères ;

VU la demande transmise le 29 avril 2025 par l'association A2MAINS en vue de la requalification en Service Autonomie à Domicile (SAD) mixte du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) A2MAINS sis à Surgères, avec extension de 50 places destinées aux personnes âgées et 5 places destinées aux personnes handicapées ;

VU le dossier réputé complet le 24 juillet 2025 ;

CONSIDERANT la dérogation au seuil à partir duquel les projets d'extension d'établissements ou de services sociaux et médico-sociaux doivent être soumis à la commission d'information et de sélection prévue par le V de l'article D.312-2 du code de l'action sociale et des familles, selon laquelle le directeur général de l'ARS et le président du Conseil départemental, pour les autorisations qu'ils accordent seuls ou conjointement, peuvent appliquer un seuil plus élevé que celui résultant de ces dispositions lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie et pour tenir compte des circonstances locales ;

CONSIDERANT que le projet répond au motif d'intérêt général suivant : améliorer la qualité de l'accompagnement en renforçant la coordination entre l'aide et les soins à domicile ;

CONSIDERANT que pour répondre à ce motif d'intérêt général, une extension de capacité est nécessaire afin que les zones d'intervention d'aide et de soins soient identiques ;

CONSIDERANT que le projet correspond aux priorités de l'ARS Nouvelle-Aquitaine de renforcer la prise en charge à domicile ; répartir équitablement l'offre médico-sociale sur l'ensemble du territoire, renforcer l'offre à destination des personnes âgées vieillissantes et accompagner la mise en oeuvre de la réforme des services autonomie à domicile ;

CONSIDERANT que l'association A2MAINS disposera de la capacité nécessaire pour répondre rapidement et de façon coordonnée aux demandes d'accompagnement global à domicile dans les zones où ce gestionnaire intervient déjà au titre du volet « aide » de son activité ;

CONSIDERANT que le projet répond aux exigences du cahier des charges définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des services autonomie à domicile mentionnés au 1° de l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que le projet a pour objectif le fonctionnement intégré des activités d'aide, d'accompagnement et de soins afin de garantir la cohérence des interventions auprès des personnes accompagnées ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine et répond aux besoins repérés par ce même schéma ;

CONSIDERANT que la demande est compatible avec les objectifs du schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 ;

CONSIDERANT que cette transformation de catégorie de structure s'effectue sans surcoût budgétaire et dans la continuité du fonctionnement actuel des services ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation de requalification en Service Autonomie à Domicile proposant des activités d'aide et de soins infirmiers (SAD mixte) du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) A2MAINS à Surgères, géré par l'association A2MAINS, sise à Surgères, avec extension de 50 places destinées aux personnes âgées et de 5 places destinées aux personnes handicapées, est accordée à compter de la date de signature du présent arrêté.

La capacité totale du SAD mixte sur le volet soins est fixée à 201 places réparties de la manière suivante :

- 171 places destinées aux personnes âgées ;
- 20 places destinées aux personnes handicapées, dont 5 places pour personnes handicapées vieillissantes ;
- 10 places destinées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées (Equipe spécialisée Alzheimer).

Sur le volet aide et accompagnement à domicile, le SAD mixte intervient en mode prestataire auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap sans limitation quant au nombre de personnes accompagnées.

ARTICLE 2 : Cette autorisation vaut habilitation à l'aide sociale départementale aux personnes âgées et personnes handicapées.

ARTICLE 3 : Le service autonomie à domicile mixte assure ses missions dans la zone d'intervention en annexe, qui est identique pour les activités d'aide et de soins.

ARTICLE 4 : Le SAD mixte autorisé devra transmettre les résultats de son évaluation de la qualité dans les trois années suivant son autorisation conformément aux articles D 312-200 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est sans effet concernant la durée actuelle de l'autorisation détenue par A2MAINS et dont l'échéance est fixée au 18 décembre 2035. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 6 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 7 : La structure est répertoriée dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique Association A2MAINS	Entité établissement SAD mixte A2MAINS
N° FINESS : 17 079 238 6	N° FINESS : 17 002 019 2
N° SIREN : 314 971 813	code catégorie : 209 Service Autonomie Aide et Soins (SAAS)
Adresse : Allée des Marronniers 17700 Surgères	Adresse : Square du château – BP 104 – 17700 Surgères
Code statut juridique : 60 Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	capacité : 201 places

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
412	Centre de Ressources Territorial	48	Tous modes d'accueil et d'accompagnement	700	Personnes Agées	0
412	Centre de Ressources Territorial	48	Tous modes d'accueil et d'accompagnement	040	Aidants / aidés Personnes âgées	0
357	Activités soins d'accompagnement et de réhabilitation	16	Prestations en milieu ordinaire	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	10
963	Plateforme répit PFR	16	Prestations en milieu ordinaire	040	Aidants / aidés Personnes âgées	0
963	Plateforme répit PFR	16	Prestations en milieu ordinaire	041	Aidants / aidés Maladies chroniques invalidantes	0
358	Soins infirmiers à Domicile	16	Prestations en milieu ordinaire	010	Tous types de Déficiences Personnes Handicapées	20
358	Soins infirmiers à Domicile	16	Prestations en milieu ordinaire	700	Personnes Agées	171
469	Aide à Domicile	16	Prestations en milieu ordinaire	010	Tous types de Déficiences Personnes Handicapées	0
469	Aide à Domicile	16	Prestations en milieu ordinaire	700	Personnes Agées	0

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture compétente et sur le site internet du département de la Charente-Maritime.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et de la présidente du conseil départemental,

Page 4 sur 9

Espace Rodesse - 103bis, rue Belleville
CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cedex
www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr
Standard : 09 69 37 00 33

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Fait à Bordeaux, le **30 AVR. 2026**

Pour le Directeur général de l'ARS,
par délégation

La Directrice adjointe
de la protection de la santé et de l'autonomie


Dr Dominique BOURGOIS

La Présidente du Conseil départemental
de la Charente-Maritime

Pour la Présidente du Département
par délégation
Le Vice-Président

Jean-Claude GODINEAU

Annexe : liste des communes couvertes par la zone d'intervention de la structure

Numéro de commune (code INSEE)	Nom de la commune
17003	Aigrefeuille-d Aunis
17004	Île-d Aix
17007	Anais
17011	Annepont
17012	Annezay
17013	Antezant-la-Chapelle
17017	Archingeay
17018	Ardillières
17022	Asnières-la-Giraud
17023	Aujac
17024	Aulnay
17025	Aumagne
17026	Authon-Ébéon
17029	Bagnizeau
17031	Ballans
17032	Ballon
17035	Bazauges
17036	Beaugeay
17037	Beauvais-sur-Matha
17042	Bercloux
17043	Bernay-St-Martin
17046	Bignay
17048	Blanzac-lès-Matha
17049	Blanzay-sur-Boutonne
17053	Bords
17057	Bouhet
17062	Bresdon
17063	Breuil-la-Réorte
17065	Breuil-Magné
17067	Brie-sous-Matha
17070	Brizambourg
17071	La Brousse
17075	Cabariot
17080	Chambon
17083	Champagne
17085	Champdolent
17087	Chantemerle-sur-la-Soie
17101	Cherbonnières
17105	Chives
17107	Ciré-d Aunis
17114	Coivert
17117	Contré
17124	Courant
17125	Courcelles

Page 6 sur 9

— Espace Rodesse - 103bis, rue Belleville
 — CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cedex
 — www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr
 Standard : 09 69 37 00 33

17126	Courcerac
17135	Cressé
17137	La Croix-Comtesse
17138	Dampierre-sur-Boutonne
17139	Doeuil-sur-le-Mignon
17146	Échillais
17149	Les Éduts
17150	Les Églises-d'Argenteuil
17157	Fenioux
17162	Fontaine-Chalendray
17165	Fontenet
17166	Forges
17168	Fouras
17174	Genouillé
17176	Gibourne
17177	Le Gicq
17180	Gourvillette
17181	Grandjean
17184	La Gripperie-St-Symphorien
17188	Haimps
17195	La Jarrie-Audouin
17198	Juicq
17202	Landes
17203	Landrais
17205	Loire-les-Marais
17206	Loiré-sur-Nie
17211	Loulay
17212	Louznac
17213	Lozay
17216	Lussant
17217	Macqueville
17221	Marsais
17223	Massac
17224	Matha
17226	Mazeray
17234	Migré
17235	Migron
17237	Moëze
17239	Mons
17246	Moragne
17252	Le Mung
17253	Muron
17254	Nachamps
17256	Nantillé
17257	Néré
17261	Neuvicq-le-Château
17266	Les Nouillers

17268	Nuillé-sur-Boutonne
17271	Paillé
17277	Essouvert
17288	Poursay-Garnaud
17290	Prignac
17292	Puy-du-Lac
17293	Puyravault
17294	Puyrolland
17299	Rochefort
17301	Romazières
17308	St-Agnant
17320	St-Coutant-le-Grand
17321	St-Crépin
17327	St-Félix
17329	St-Froult
17338	St-Georges-du-Bois
17340	St-Pierre-La-Noue
17344	St-Hilaire-de-Villefranche
17346	St-Hippolyte
17347	St-Jean-d Angély
17348	St-Jean-d Angle
17350	St-Julien-de-l Escap
17353	St-Laurent-de-la-Prée
17356	St-Loup
17358	St-Mandé-sur-Brédoire
17359	St-Mard
17361	St-Martial
17367	St-Martin-de-Juillers
17374	Ste-Même
17375	St-Nazaire-sur-Charente
17377	St-Ouen-la-Thène
17381	St-Pardoult
17382	St-Pierre-d Amilly
17383	St-Pierre-de-Juillers
17384	St-Pierre-de-l Île
17394	St-Saturnin-du-Bois
17397	St-Savinien
17401	St-Séverin-sur-Boutonne
17416	Saignes
17422	Seigné
17426	Le Seure
17427	Siecq
17428	Sonnac
17429	Soubise
17434	Surgères
17435	Taillant
17436	Taillebourg

17440	Ternant
17446	Thors
17447	Le Thou
17448	Tonnay-Boutonne
17449	Tonnay-Charente
17450	Torxé
17451	Les Touches-de-Périgny
17457	La Devise
17459	Varaize
17463	Vergeroux
17464	Vergné
17465	La Vergne
17467	Vervant
17471	La Villedieu
17473	Villemorin
17474	Villeneuve-la-Comtesse
17477	Villiers-Couture
17478	Vinax
17480	Virson
17481	Voissay
17482	Vouhé
17483	Yves
17484	Port-des-Barques

COUR D'APPEL DE BORDEAUX

R75-2026-04-28-00009

DS - Ordonnancement secondaire et Marchés
Publics au 28 avril 2026



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;
Vu l'article D 312-66 du code de l'organisation judiciaire relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires au premier président et procureur général de la cour d'appel ;
Vu les articles R 312-70 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;
Vu la circulaire relative au circuit simplifié d'exécution de la dépense pour certains frais de justice au titre de l'année 2012 en date du 19 mars 2012 ;
Vu le protocole de service en date du 15 novembre 2011 conclus entre la cour d'appel de Pau et la cour d'appel de Bordeaux et portant sur le traitement des actes de gestion et l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes dans le progiciel Chorus ;
Vu la convention de délégation de gestion entre cour d'appel de Pau et la cour d'appel de Bordeaux en date du 1^{er} juin 2016 ;
Vu l'arrêté en date du 21 mai 2025 désignant monsieur Christophe LOGEZ en qualité de directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire du service administratif interrégional de Bordeaux ;
Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
Vu l'article R. 312-67 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président et du procureur général pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel ;

DECIDENT

Article 1 : Délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de la Justice est donnée à monsieur Christophe LOGEZ, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire du service administratif interrégional de la cour d'appel de Bordeaux, pour les opérations de dépenses et de recettes des juridictions du ressort de la cour d'appel de Bordeaux.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christophe LOGEZ, cette délégation sera exercée par madame Delphine MALHERBE, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire adjointe, monsieur Fabien ALIE, monsieur Matthieu SEICHEPINE, madame Marlène SILVESTRINI, madame Corinne TROLONG, madame Marlène Mery, responsables de la gestion budgétaire, madame Carine ALBAC, responsable de la gestion informatique, madame Karine GUICHON, responsable de la gestion du patrimoine immobilier, madame Marie SCOURZIC, responsable de la gestion de la formation, mesdames Audrey MONTEL et madame Marlène Mery¹, responsables de la gestion des ressources humaines au service administratif interrégional de la cour d'appel de Bordeaux.

Article 3 : En outre, en matière de frais de justice, délégation de signature est également donnée pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes, à la directrice de greffe de la cour ainsi qu'aux directeurs de greffe des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, pour les opérations de liquidation des dépenses et des recettes de frais de justice des juridictions de leur arrondissement judiciaire respectif.

Article 4 : En matière de fonctionnement courant, délégation de signature est donnée pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes de fonctionnement courant, à la directrice de greffe de la cour ainsi qu'aux directeurs de greffe des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, pour les opérations de liquidation des dépenses et des recettes de leurs juridictions.

Article 5 : Délégation conjointe de notre signature est donnée à monsieur Christophe LOGEZ, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire du service administratif interrégional de la cour d'appel de Bordeaux, afin de nous représenter pour tous les actes et décisions relevant de notre compétence conjointe pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christophe LOGEZ, cette délégation sera exercée par madame Delphine MALHERBE, au directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire, adjointe.

Article 6 : Délégation conjointe de notre signature est donnée à la directrice de greffe de la cour d'appel, aux directeurs de greffe des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel de Bordeaux, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leur représentant, ainsi qu'aux responsables de gestion du service administratif interrégional, pour l'émission et la signature des bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commandes.

Article 7 : Les bénéficiaires de la délégation visée aux articles 3, 4, 6 sont les suivants :

* pour les articles 3, 4 et 6 :

- Madame Isabelle FERRIER, directrice du greffe de la cour d'appel de Bordeaux ;
- Monsieur François VERCAMER, directeur du greffe du tribunal judiciaire de Bordeaux ;
- Madame Mathilde MARTON, directrice du greffe du tribunal judiciaire de Libourne ;
- Madame Pauline LE MOULLEC, directrice du greffe du tribunal judiciaire d'Angoulême ;
- Madame Marie-Laure ROLLAND, directrice du greffe du tribunal judiciaire de Périgueux ;
- Monsieur Jean-Marc MONZIE, directeur du greffe du tribunal judiciaire de Bergerac ;

* pour l'article 6 :

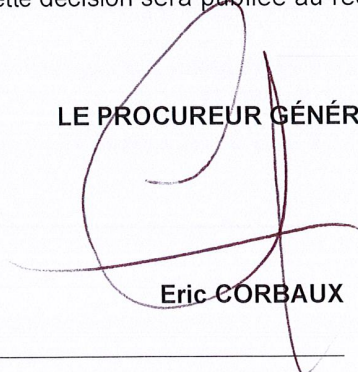
- Monsieur Christophe LOGEZ, directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire ;
- Madame Delphine MALHERBE, au directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire, adjointe ;
- Monsieur Matthieu SEICHEPINE, responsable de la gestion budgétaire chargée des marchés publics ;
- Monsieur Fabien ALIE, responsable de la gestion budgétaire de l'UO de Bordeaux ;
- Madame Karine GUICHON, responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;
- Madame Carine ALBAC, responsable de la gestion informatique ;
- Madame Audrey MONTEL, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Corinne TROLONG, responsable de la gestion budgétaire du BOP sud-ouest ;
- Madame Marlène MERY, responsable de la gestion budgétaire du BOP sud-ouest frais de justice et responsable de la gestion des ressources humaines par intérim ;
- Madame Marie SCOURZIC, responsable de la gestion de la formation ;
- Madame Marlène SILVESTRINI, responsable de la gestion budgétaire chargée du pôle chorus de Bordeaux ;

Article 8 : La présente décision annule et remplace notre précédente décision en date du 02 mars 2026 et prend effet **à compter du 1^{er} mai 2026**

Article 9 – La première présidente de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux chefs de juridiction, au directeur interrégional pour l'administration de la justice, aux responsables de gestion du service administratif inter régional de Bordeaux, aux directeurs et chefs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel de Bordeaux ainsi qu'aux directeurs départementaux des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques et de la Gironde. Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 28 avril 2026

LE PROCUREUR GÉNÉRAL,



Eric CORBAUX

LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE,



Isabelle GORCE

¹ Par intérim

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2026-05-06-00005

Décision 2026-T-NA-22 relative à la suppléance de la
directrice départementale de l'emploi,
du travail, des solidarités au sein de l'observatoire
d'analyse et d'appui au dialogue social et à la
négociation du département de la Vienne



DECISION 2026-T-NA-22

**Décision relative à la suppléance de la directrice départementale de l'emploi,
du travail, des solidarités
au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation
du département de la Vienne**

Le Directeur régional de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, soussigné ;

Vu les articles L2234-4 à 7, R 2234-1 à 4 et D 2622-4 du code du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} septembre 2022 nommant Monsieur Jean-Guillaume Bretenoux directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n°2025-T-NA-27 du 26 août 2025, par laquelle le directeur régional de la DREETS Nouvelle-Aquitaine a délégué à Madame Laurence THERY, en sa qualité de responsable du « pôle politique du travail », la signature des décisions dans le domaine de la politique du travail et de l'inspection de la législation du travail ;

Sur proposition de Madame Corinne BERRIEIX, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ;

DECIDE

Article 1 : Est désignée en qualité de suppléante à la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités aux fins de siéger à l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation de la Vienne : Madame Pauline ROBERT, directrice départementale adjointe.

Article 2 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne, est chargée de la bonne exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le – 6 MAI 2026

Pour le Directeur Régional,
La Directrice Régionale Adjointe,
Cheffe du Pôle Travail,



Laurence THERY

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès du Tribunal administratif, 9 rue Tastet 33000 BORDEAUX. La décision contestée doit être jointe au recours.

DIRM SA

R75-2026-05-04-00012

Arrêté n°143 du 04 mai 2026 établissant la liste des armateurs et navires autorisés à exercer une activité de pêche professionnelle dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves

Arrêté n°143 du 04 mai 2026

établissant la liste des armateurs et navires autorisés à exercer une activité de pêche professionnelle dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le règlement (UE) 2019/1241 du parlement européen et du conseil du 20 juin 2019 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques, modifiant les règlements (CE) n°2019/2006 et (CE) n°1224/2009 du Conseil et les règlements (UE) n° 1380/2013, (UE) 2016/1139, (UE) 2018/973, (UE) 2019/472 et (UE) 2019/1022 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant les règlements (CE) n°894/97, (CE) n°850/98, (CE) n°2549/2000, (CE) n° 254/2002, (CE) n°812/2004 et (CE) n°2187/2005 du Conseil ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime ;
- VU** le décret n°2024-1030 du 14 novembre 2024 redéfinissant le périmètre et la réglementation de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves (Charente-Maritime) ;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine de la liste des armateurs et navires susceptibles d'exercer une activité de pêche professionnelle embarquée aux casiers ou avec des filets maillants dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves ;

CONSIDÉRANT la liste des engins de pêche principaux et secondaires enregistrée auprès de l'administration pour chacun des navires concernés ;

SUR PROPOSITION du directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique,

ARRÊTE

Article premier - En application du I de l'article 12 du décret du 14 novembre 2024 susvisé, l'interdiction de la pêche professionnelle dans la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves n'est pas applicable aux armateurs et navires de pêche professionnelle embarquée armés aux casiers (code FAO :

1/3

FPO) ou aux filets maillants (code FAO : GNS, GND, GNC, GTR, GTN, GEN) listés dans le tableau ci-après, jusqu'à la cessation de l'activité du couple armateur-navire :

Nom armateur	Nom navire	Immatriculation navire
BONITON Brice	L'AMAZONE	MN 720636
BONITON Grégory	PETITE FEE	LR 783749
FENIOU Maxime	PETITE MARJO	LR 925968
CHAMPAGNE Jeff	LUMINEL 2	MN 713192
CHARLOPIN Arnaud	CAP A L'OUEST	MN 900050
CHARLOPIN Arnaud	CAP A L'EST	MN 937229
FESSEAU Teddy	BIBOU	IO 904450
GRASSET Michel	OUTSIDER	MN 720378
JUILLET Logan	SPOUTNIK	LR 922623
MASSE Romuald	P'TIT-BIBINE	MN 882329
MASSE Yoann	FREYA	IO 925296
REGNIER Cédric	MAX-OU	IO 703302
RIVIERE Alexandre	P'TIT LULU II	MN 907636

Article 2 - Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour le Préfet de région, le secrétaire
général pour les affaires régionales de la
Nouvelle-Aquitaine

(signé)
Sylvain Pelleteret

Pour publication au recueil des actes administratifs :

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

Pour information :

Direction Générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Centre national de surveillance des pêches

DIRM SA/MCAM

DIRM SA/MML

DDTM de Charente-Maritime

DREAL NA

CRPMEM Nouvelle-Aquitaine

CDPMEM Charente-maritime

OP FROM SO

OP La Cotinière

PNM EGMP

OFB

Monsieur le conservateur de la RNN de la baie et du marais d'Yves

DREAL NA

R75-2026-04-28-00010

Arrete subdélég ordo secondaire DREAL 04 2026



**SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
au titre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique**

Décision

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

VU le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 12 mars 2024 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 11 février 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Vincent JECHOUX directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Section I : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- David GOUTX, directeur régional délégué,
- Éric SIGALAS, directeur adjoint,

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en qualité de RBOP régional délégué, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé pour les programmes énumérés ci-après, ainsi qu'à effet de signer les pièces comptables et documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement :

- 203 : infrastructures et services de transport pour le BOP 203 ALPC ;
- 205 : affaires maritimes pour le BOP 205 SATL ;
- 113 : paysage, eau et biodiversité pour le BOP 113 ALPC ;
- 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat pour le BOP 135 ALPC et pour le BOP 135 RNAQ ;
- 181 : prévention des risques pour le BOP 181 ALPC

Subdélégation de signature est également donnée à Stéphane VERRON, chef de la mission d'appui à la stratégie en région, Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission d'appui à la stratégie en région, Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région et Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle, pour signer les documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement pour les programmes précités.

ARTICLE 2 : subdélégation de signature est également donnée en tant que référent de BOP à :

- Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe du service aménagement, habitat, paysage et littoral (pour les BOP 135 ALPC et RNAQ)
- Michel DUZELIER, chef du service déplacement, infrastructures, transports (pour le BOP 203 ALPC)
- Olivier PAIRAULT, chef du service de prévention des risques naturels et hydrauliques (pour le BOP 181 ALPC)
- Ophélie DARSES, cheffe du service du service patrimoine naturel (pour le BOP 113 ALPC)

à l'effet de signer les actes découlant de la fonction de référent de budget opérationnel de programme (hors décision de subdélégation de crédits).

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations découlant de la fonction de responsable d'Unité Opérationnelle (RUO), selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Éric SIGALAS, directeur adjoint pour le BOP énuméré ci-après :
 - le BOP 217 SDRH : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.
- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
 - les BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
 - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 362 TECO : Écologie ;
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour le BOP énuméré ci-après :
 - BOP 181 ALPC : Prévention des risques
 - BOP 235 : Sûreté nucléaire et radioprotection
- aux chefs de services métiers et chefs de mission désignés ci-après :
 - Ophélie DARSEES pour le BOP 113 ALPC et le BOP 362 TECO,
 - Valérie PEREIRA-MARTINEAU pour les BOP 135 ALPC et RNAQ, le BOP 362 TECO et le BOP 380 ALPC,
 - Louis GAGET pour le BOP 174 CLIM,
 - Olivier PAIRAULT pour le BOP 181 ALPC,
 - Michel DUZELIER pour le BOP 203 ALPC,
 - Patrice DELBANCUT pour le BOP 159 CGDD,
 - Cyril MOUILLOT pour le BOP 217 SDRH, le BOP 363 et le BOP 364

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est également donnée en matière d'ordonnancement secondaire tant en dépenses qu'en recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, aux autres agents désignés ci-après :

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Éric SIGALAS, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
 - BOP 217 SDRH et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
 - BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;
 - BOP 363 : compétitivité ;
 - BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.
- Isabelle VALADE, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
- BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;
- BOP 362 TECO : Ecologie ;
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

- Hélène CHANCEL-LESUEUR, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 217 SGAC (pour l'action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
- BOP 362 TECO : Ecologie
- BOP 363 : Compétitivité
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 181 ALPC : prévention des risques
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité
- BOP 235 : Sûreté nucléaire et radioprotection

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

Pour le BOP 113 ALPC

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSEES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;
 Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département Appui Support Transversalités ;
 Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;
 Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;
 Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département ;
 Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales ;
 Marie BASTIAT, cheffe du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN, adjoint à la cheffe du département ;

Direction

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Romain VACHON, chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Pour le BOP 113 ALPC action 1

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef de département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Pour le BOP 113 ALPC action 7

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN ; adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ; Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

BOP 135 ALPC action 4 et 7

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;

Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;

Pour le BOP 159 CGDD

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;

Patrice GREGOIRE, chef de projet responsabilisation des acteurs économiques ;
Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;
Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;
Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

Mission Évaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, chef de mission ;
Jean HUART, adjoint au chef de mission ;
Anthony LE ROUSIC, chef du pôle plans schémas programmes ;
Marie-Hélène LAPEYRE-HAMOIR, responsable de gestion administrative ;

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

Jérôme STAUB, chef de la mission ;
Pascal PRÉVOT, adjoint au chef de la mission ;

Pour le BOP 174 CLIM

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT), pour l'activité régie de recette

Michel DUZELIER, chef du service ;
Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ;
Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Service Environnement Industriel (SEI)

Louis GAGET, chef de service ;
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif ;
David FRYDMAN, gestionnaire comptable ;
Isabelle BOISSOU, chargée de gestion budgétaire et comptable ;

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Direction

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore

Pour le BOP 181 ALPC

Service Environnement Industriel (SEI)

Louis GAGET, chef de service ;
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;
Nordine AÏT TALI, chef du département sécurité industrielle ;
Christophe MARTIN, chef du département risques chroniques ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Olivier PAIRAULT, chef de service ;
Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service ;
Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif,
Mickael BEAUQUIN, assistant comptable,
David FRYDMAN, gestionnaire comptable ;
Isabelle BOISSOU, chargée de gestion budgétaire et comptable ;
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;
Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;
Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente Atlantique ; Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département ;
Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne ;
Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département ;
Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique ;

Anaïs SARRET, cheffe de l'unité hydrométrique de Mont-de-Marsan, Hervé LAVAL, chef de l'unité hydrométrique de Périgueux ; Stéphane RENWEZ, chef de l'unité hydrométrique de Bordeaux ;

Pour le BOP 203 ALPC

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;
Philippe LANDAIS, chef du département régulation des transports routiers ; Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département ;
François CRUMIERE, chef du département investissements sur routes nationales Bordeaux ; Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département ;
Olivier STONS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ; Stéphanie CADIOT, adjointe au chef du département ;
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;
Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;
Claudine VAILLANT-BUFFIN, Catherine DRASIN, gestionnaires financières ;
Séraphine LEHACAUT, Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;
Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ; Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département ;
Alexia TREHEIN, cheffe de la division contrôle des transports ;
Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Quentin VANDAELE, Julien ARANDA, Younès DAHI, Bernard KENKLE, Manon DUPONT, Mackenson GREFFIN, Christophe MARTIN, Matthias CARVALHO, responsables d'opérations ;
Aurélien RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

Pour la certification du service fait : Florent LOPEZ, Ludienne VERGEAU, Léa BOULIERE, Pauline DEMONTREUX, Frédéric MASSE, adjoints aux responsables d'opérations ;
Didier MONNETREAU, Sophie ROY, Guillaume CADIOT, Olivier ARTIGALAS, chargés d'affaires foncières ;
Marie-Dominique PALIN, chargée de mesures compensatoires.

Pour le BOP 216 CPRH-CASR

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité de Bordeaux ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Pour les BOP 217 SDRH

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Stéphane VERRON, chef de mission ;
Aurélié DRAPIER, adjointe au chef de mission ;
Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ; Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle ;

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;
Virginie LARRIVEE, cheffe du département ressources humaines ; Aubin BORDIN, adjoint à la cheffe du département et chargé du dialogue social ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Karine LARUELLE, cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers ; Isabelle LAURIN, adjointe à la cheffe de division ;
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Pour le BOP 217 SGAC

Mission Transition Ecologique (MTE) pour le partenariat associatif

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;
Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Stéphane VERRON, chef de mission ;

Auréli DRAPIER, adjointe au chef de mission ;

Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ; Arnaud PAYET, adjoint au responsable de pôle ;

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget.

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;

Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Pour le BOP 235

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe division proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Élodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique de la division des moyens matériels et financiers ;

Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Division territoriale ASNR Bordeaux

Paul DE GUIBERT, chef de division ;

Kilian DENGREVILLE, adjoint du chef de division ;

Pour le BOP 354

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;
Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

Pour le BOP 362 TECO

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;
Audrey GUILMART-DELACOSTE, cheffe du département Appui Support Transversalités ;
Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;
Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;
Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département ;
Hervé TREHEIN, chef du département eau et ressources minérales ;
Marie BASTIAT, cheffe du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN, adjoint à la cheffe du département ;

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Olivier PAIRAULT, chef de service ;
Claire CASTAGNEDE IRAOLA, adjointe au chef de service ;
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;
Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;
Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef du département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, chargée de mission, Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;
Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

Pour le BOP 363

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ; Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget.

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 380

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Florent MAUVIET et Bruno LIENARD, adjoints au chef du département ;

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ; Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;

Pour le BOP 723

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ; Lucie TEILLET, chargée de l'exécution du budget ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Section II : subdélégation de signature en matière de validation des actes dans l'application CHORUS DT

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée pour valider dans l'outil CHORUS DT les actes d'ordonnancement secondaire, pris pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, aux agents identifiés ci-dessous et conformément au profil défini pour chacun d'entre eux.

Profil service gestionnaire :

Direction : Maria-Line RICHER, Nina ALOUANE-REGNIER,

Mission de soutien à la direction : Maria-Line RICHER, Charlotte GUICHARD, Nina ALOUANE-REGNIER, Nathalie MONTOUSSAIN, Isabelle SANTOIRE

DZDS : Jocelyne TONDA

MEE : Dany FURT, Cindy RENAUDIN

MTE : Caroline BECHADE, Brigitte ROYER, Anne MARQUAILLE

SEI : Nadine HERISSON-MUTEL, Hadidja ZOUBERT, Vanessa ROCA, Pascale DELOMENIE

MASR : Christelle SALDIAS, Maria-Line RICHER, Virginie BEALAS

SG : Christelle ANDRIEUX, Séverine GODIN, Elodie JUTEAU, Martine PONCIN, Dolorès TONNET, Sylvie GUILLOTIN, Laetitia MARCHADOUR, Virginie BEALAS, Lucie TEILLET

SDIT : Natacha KALBFUSS, Sébastien PUYGRENIER, Maryline BALASTEGUI, Stéphanie BORDERON, Lydie LABBE, Christine TISSIER, Séraphine LEHACAUT, Claudine BUFFIN, Stéphane GILLY

SAHPL : Sylvie DUHAMEL, Vanessa ROCA, Anne MARQUAILLE

SPN : Jean-Philippe ARNAULT, Virginie PAIN, Juliette CHARPENTIER

SRNH : Mickaël BEAUQUIN, Vanessa BOUTIER, Nathalie MERCIER, David FRYDMAN, Pascale DELOMENIE

UbD 16-86 : Alexandra DELFAU, Sandra DIVERD, Patricia LIBERT,

UbD 17-79 : Coralie LEVY

UD24-47 : Laetitia DARNIS, Marc LE DENMAT, Florence RODRIGUES, Murielle HAGUAIS

UD 33 : Véronique BEGOT, Martine LOPEZ, Laurence FAUCHE

UD 40-64 : Corinne DUBEGUIER, Laurence PAPP, Stéphanie PORTELLI

GRUD : Marie-Catherine DAUMARD, Sylvie SIGNARBIEUX

ASNR : , Fabienne MILLAUD, Pierre RIBERA, Frédérique TEYSSIERES, Véronique DUCHATEAU

MIGT : Nathalie PLANA

TEDET : Didier CAUDOUX, Olivier HAMEURY, Pascal DUCHATEAU, Aymeric AUDIGE

MICAT : Anne MARQUAILLE

Profil gestionnaire de factures : Dolorès TONNET, Martine PONCIN, Christelle ANDRIEUX, Elodie JUTEAU.

Profil gestionnaire valideur : Christelle ANDRIEUX, Dolorès TONNET, Martine PONCIN, Elodie JUTEAU, Paul DE GUIBERT, Kilian DENGREVILLE, Lucie TEILLET.

Section III : Subdélégation de signature en matière de validation des dépenses réalisées avec une carte achat

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputées sur les BOP 113, 159, 181, 203, 207, 217, 235, 354, à Myriam SAPPEY, Bernard FOURNET, Benoît COGNAC, Séverine GODIN, Martine PONCIN, Dolorès TONNET, Christelle ANDRIEUX.

ARTICLE 7 : sont exclus de la présente délégation :

- les décisions motivées de ne pas se conformer à l'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire en région en matière d'engagement des dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État ;
- pour les crédits du BOP 162, les arrêtés attributifs de subvention et les conventions de titre VI dont le montant est supérieur à 50 000 € hors taxes, ainsi que les lettres de notification correspondantes ;
- pour les crédits des autres BOP les conventions de financement et actes d'attribution de subvention supérieurs à 150 000 € quel qu'en soit le bénéficiaire.

ARTICLE 8 : La présente subdélégation sera transmise à la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, à la Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et aux comptables assignataires : Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

ARTICLE 9 : La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en date du 13 mars 2026 .

ARTICLE 10 : La présente décision est exécutoire au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le **28 AVR. 2026**

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de la
région Nouvelle-Aquitaine



Vincent JECHOUX

CCS PVA 8 S

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de
Bordeaux

R75-2026-05-06-00004

Arrêté modificatif CA conseil départemental des
Pyrénées-Atlantiques



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°92 / 2026

portant modification à l'arrêté de nomination des membres du Conseil d'Administration du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques auprès du CA de l'URSSAF d'Aquitaine ;

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu l'arrêté n°43/2026 du 18 mars 2026 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques auprès du CA de l'URSSAF d'Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté n°43/2026 du 18 mars 2026 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques auprès du CA de l'URSSAF d'Aquitaine est modifié comme suit ;

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) est nommée :

- **Madame Corinne ERRECART** en tant que suppléante sur siège vacant.

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 6 mai 2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie
et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des
organismes de sécurité sociale

Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de
Bordeaux

R75-2026-05-06-00002

Arrêté portant modification à l'arrêté de nomination
des membres du conseil d'administration du conseil
départemental de la Creuse



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°89 / 2026

portant modification à l'arrêté de nomination des membres du Conseil d'Administration du Conseil départemental de la Creuse auprès du CA de l'URSSAF du Limousin ;

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu l'arrêté n°30/2026 du 18 mars 2026 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Conseil départemental de la Creuse auprès du CA de l'URSSAF du Limousin ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) ;

Vu la proposition de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté n°30/2026 du 18 mars 2026 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Conseil départemental de la Creuse auprès du CA de l'URSSAF du Limousin est modifié comme suit ;

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière (CGT-FO) sont nommés :

- **Monsieur Alexandre LASMIER** en tant que titulaire sur siège vacant,
- **Madame Nadine LAURENT** en tant que titulaire sur siège vacant.

Dans la liste des représentants des employeurs au titre de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) est nommée :

- **Madame Delphine DURAND** en tant que suppléante sur siège vacant.

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants au titre de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) est nommé :

- **Monsieur Fabrice COLLINET** en tant que suppléant sur siège vacant.

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 6 mai 2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie
et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des
organismes de sécurité sociale

Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de
Bordeaux

R75-2026-05-06-00001

Arrêté portant modification à l'arrêté de nomination
des membres du conseil de la CPAM de l'Aveyron



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°90 / 2026

**portant modification à l'arrêté de nomination des membres du Conseil
de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aveyron**

La ministre de la santé, de la famille, de l'autonomie et des personnes handicapées ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 211-2 ;

Vu l'arrêté ministériel n°68 / 2026 du 18 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aveyron ;

Vu la proposition de l'Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé (UNAASS) ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté ministériel n°68 / 2026 du 18 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aveyron est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie désignés au titre de l'Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé (UNAASS) est nommé :

- **Monsieur Philippe ALIBERT** en tant que titulaire sur siège vacant.

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 6 mai 2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie
et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des
organismes de sécurité sociale

Hubert VERDIER

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de
Bordeaux

R75-2026-05-06-00003

Arrêté portant modification à la composition du
conseil d'administration du conseil départemental du
Lot



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ n°91 / 2026

Portant modification de la composition des membres du Conseil d'Administration du Conseil départemental du Lot auprès du CA de l'URSSAF de Midi-Pyrénées

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu l'arrêté n°23/2026 du 18 mars 2026 portant nomination des membres du Conseil Départemental du Lot de l'URSSAF de Midi-Pyrénées modifié le 26 mars 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) ;

ARRÊTÉ

Article 1

L'arrêté n°23/2026 du 18 mars 2026 portant nomination des membres du Conseil Départemental du Lot de l'URSSAF de Midi-Pyrénées est modifié comme suit ;

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) est nommé :

- **Monsieur Mickael CHORT** en tant que suppléant sur siège vacant.

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 6 mai 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale

Hubert VERDIER

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-04-27-00009

DélégationSignaturePréfet 86 - DSIL DSID

**Arrêté donnant délégation de signature
à Monsieur Charles GIUSTI
Préfet de la Vienne**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et son article 157 ;

Vu le décret du 11 janvier 2023, portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret du 8 avril 2026 nominant préfet de la Vienne, M. Charles GIUSTI ;

Considérant la responsabilité du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine sur l'unité opérationnelle 0119-C001-DR33 de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), qui à ce titre assure la programmation des autorisations d'engager (AE) et des crédits de paiements (CP) ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Charles GIUSTI, préfet de la Vienne pour signer les actes de gestion et d'ordonnancement relatifs aux dépenses et aux recettes effectuées au sein des centres de coûts, relatifs aux budgets de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et les conventions d'intention d'autorisation d'engagement (AE) pluriannuelles à l'exclusion des arrêtés d'attribution de subvention, des arrêtés portant exercice du droit de dérogation reconnu au préfet (décret 2020-412 du 8 avril 2020 modifié par décret du n°2025-724 du 30 juillet 2025) et des notifications afférentes.

Article 2 : M. Charles GIUSTI, préfet de la Vienne peut, par arrêté, subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 6 mai 2026.

Article 4 : Le préfet de la Vienne et le secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et de la préfecture de la Vienne.

27 AVR. 2026

Bordeaux, le

Le préfet,


Etienne GUYOT